

Déclaration en matière de stratégie Erasmus

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints.

L'harmonisation des cursus d'études à l'échelle internationale a facilité les séjours dans les écoles et les universités étrangères grâce au système Erasmus en Europe, mais aussi dans le cadre de partenariats entre établissements au-delà du territoire européen. Le nombre de candidatures pour les sortants progresse : entre 2012 et 2013, le taux de progression est proche de 40 %. Le CNSMDP favorise en outre les mobilités auprès d'institutions de création et de diffusion à l'étranger. Il s'agit de prendre en compte les aspects pratiques des métiers de la musique et de la danse. Cette démarche répond à l'objectif du CNSMDP de structurer ses formations en visant, d'une part, la professionnalisation des cursus par la mise en place de stages et de mises en situation professionnelle et, d'autre part, l'enrichissement de la formation des étudiants par la confrontation à l'altérité.

Les séjours d'études à l'étranger s'adressent aux élèves, aux enseignants, aux personnels administratifs. Le choix des partenaires, écoles, universités et institutions professionnelles, est fondé sur les priorités des enseignements et des pratiques, ces priorités étant définies par rapport aux objectifs pédagogiques et artistiques dans un souci de complémentarité et d'ouverture. L'Europe demeure le partenaire privilégié du CNSMDP (avec plus de 40 établissements dans 18 pays durant la période 2007/2013). Des coopérations sont également établies avec l'Amérique du Nord et les pays tels que le Brésil, la Chine, la Russie.

Les bénéficiaires des activités de mobilités ne peuvent être catégorisés en fonction de disciplines, très nombreuses au CNSMDP, ou bien en fonction de niveaux d'études. Il s'agit avant tout de répondre aux demandes des intéressés au regard de la qualité et de la cohérence des projets qu'ils proposent, en faisant en sorte que soient préservées les exigences liées aux cursus du CNSMDP en termes d'acquisitions des compétences et des connaissances en musique et en danse. Depuis deux années universitaires, l'accent est mis sur le développement des actions s'inscrivant au plus près de l'activité des musiciens, à savoir la réalisation de tournées d'orchestre ou de petits effectifs musicaux dans des conditions professionnelles. A titre d'exemple, les élèves du CNSMDP participent à l'Académie européenne de musique de chambre, à l'Académie européenne d'orchestre d'Ossiach, au Southbank Sinfonia, au festival Wagner de Genève.

La volonté d'approfondir les relations internationales se traduit également par la réalisation d'actions en faveur des compositeurs et des futurs enseignants autour de projets de création, de médiation, de transmission et de recherche qui se déroulent en Europe (Glasgow, Londres, Milan, Karlsruhe, Genève,...) et au Brésil - Sao Paulo- pour les élèves en formation pédagogique. Par ailleurs, dans le domaine du jazz, le CNSMDP est engagé dans un diplôme multiple, associant quatre partenaires, reposant sur une formation suivie au sein de trois des établissements partenaires. Cette offre de formation donne lieu à des rencontres régulières regroupant l'ensemble des élèves et enseignants impliqués dans le dispositif. L'ouverture récente (janvier 2013) de la classe de composition pour l'image devrait donner lieu à des partenariats étrangers.

Concernant la danse, les relations internationales prennent la forme de stages et de mises en situation professionnelles donnant lieu à des tournées à l'étranger dans le cadre de rencontres entre établissements. Des partenariats ont ainsi été engagés avec des écoles repérées au niveau international telles que la London Contemporary School of Dance, la Pallucca Schule à Dresde, l'Institut del Teatre à Barcelone, la Juilliard School à New York, l'école Vaganova à Saint-Pétersbourg, l'université nationale coréenne des arts à Séoul. Afin de compléter ces collaborations, à compter de la rentrée universitaire 2013, le CNSMDP propose d'accompagner les étudiants en instaurant des échanges dans le cadre des programmes Erasmus, jusqu'alors inexistantes en danse. La direction des études chorégraphiques, dans le cadre de la réciprocité, accueillera un même nombre d'élèves étrangers que celui de ses élèves admis en séjours à l'étranger. Enfin, un projet de création d'un master en notation chorégraphique, porté par le CNSMDP et des établissements européens, est étudié actuellement, pour une mise en oeuvre envisagée à la rentrée universitaire 2014.

Au delà de ces actions, le CNSMDP invite chaque année plus d'une trentaine de personnalités artistiques étrangères (Europe et hors Europe) afin de dispenser des master classes. Il participe par ailleurs à des organismes professionnels internationaux en vue de valoriser la coopération internationale. Il est membre de l'association européenne des conservatoires concernant la musique, de l'association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation, de l'International Association of Schools of Jazz et de l'Audio Engineering society.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en oeuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en oeuvre dans le cadre du Programme.

Des projets de coopération européenne et internationale complètent les projets mis en oeuvre dans le cadre du Programme. Il s'agit notamment :

- sur la base d'un accord entre les ministères chargés de la culture français et italien (Suona Francese, Suona Italiano), de projets conjoints dans les domaines du jazz, de la musique ancienne et de la musique contemporaine avec des conservatoires de trois villes italiennes : Rome, Palerme, et Milan, permettant aux étudiants des deux pays de se produire dans le cadre de festivals,
- avec le soutien du Fonds franco-britannique Diaphonique pour la création contemporaine, créé à l'initiative de la SACEM et de l'institut français du Royaume-Uni, de projets favorisant la promotion de la création contemporaine, associant les élèves compositeurs du CNSMDP et du Royal Conservatoire of Scotland,
- à l'initiative du Conservatoire royal de la Haye, de rencontres et séminaires concernant la pratique de l'improvisation en Europe, réunissant les élèves et enseignants de dix conservatoires européens, dans l'objectif de confronter différentes approches pédagogiques,
- au sein de l'ECMA (Académie européenne de musique de chambre), de sessions de musique de chambre à travers l'Europe avec les plus grandes chambristes actuels.

Le CNSMDP accompagne la réalisation de ces projets selon les modalités suivantes :

- il évalue la pertinence des projets à partir de critères multiples (lien aux milieux professionnels, mise en relation entre théorie et pratique, créativité, innovation,...),
- il mobilise les instituts et services culturels français des pays concernés afin que les projets s'inscrivent dans les politiques culturelles qu'ils soutiennent,
- il octroie des aides aux étudiants, financées sur des fonds privés, afin de prendre en charge leur frais de voyage et de séjour,
- il met à disposition les ressources logistiques et artistiques de l'établissement dans le cas de projets se déroulant en partie à Paris ou à proximité.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

modernisation de l'enseignement supérieur) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser.

Le CNSMDP a pour missions de faire connaître, conserver et valoriser le patrimoine musical et chorégraphique, tout en contribuant à l'émergence de moyens d'expressions artistiques renouvelés.

Au niveau international, leur mise en œuvre repose sur deux principes : des échanges qui se sont souvent construits sur la base de relations interpersonnelles ; des opérations de plus large ampleur qui profitent à un nombre plus élevé d'étudiants, dans le cadre de mises en situation professionnelle.

Tout en préservant la richesse des partenariats existants, désormais les priorités sont :

- le développement d'une politique volontariste visant à amplifier les relations avec des institutions de création et de diffusion afin d'inscrire les enseignants comme les élèves dans des échanges de savoir-faire d'excellence et de patrimoines de référence,
- la mise en place d'échanges Erasmus en danse,
- la consolidation de partenariats au meilleur niveau avec des établissements comparables s'appuyant sur des projets à long terme. La signature de conventions pour des durées longues sera privilégiée.

Une analyse est en cours afin d'identifier les manques en termes de coopérations internationales favorisant les liens avec les milieux professionnels de la musique et de la danse et pouvant déboucher sur des représentations, des coproductions.

Le CNSMDP fixera des priorités en termes de territoires géographiques, notamment en Asie et Amérique du Sud, et dans ce cadre positionnera sa politique d'invitations d'artistes, d'enseignants et de chercheurs.

S'agissant de la recherche, elle est mise en œuvre en musique selon deux dispositifs :

- un doctorat d'interprète issu de la collaboration entre l'Université Paris-Sorbonne et le CNSMDP,
- un programme doctoral « Sciences, Arts, Création, Recherche » (SACRe), porté par le PRES Paris Sciences et Lettres (PSL) dont le CNSMDP est membre.

La réalisation de ces projets assure un gain de lisibilité sur la scène internationale.

La mise en place de masters conjoints sera encouragée dans le cadre du programme Erasmus Mondus. Une étude est menée pour la notation chorégraphique (le CNSMDP est le seul établissement à offrir une formation couvrant deux systèmes d'écriture du mouvement). Une réflexion va être engagée concernant la musique sur instruments historiques.

L'intensification des relations internationales conduira au renforcement de la coordination des activités :

- en interne, par une plus grande mobilisation des services et départements concernés et une coordination partagée entre le service des affaires scolaires et le service d'apprentissage de la scène,
- en externe, par une communication accrue, avec notamment la mise en place d'un dispositif de candidature en ligne pour le programme Erasmus.

Enfin, le CNSMDP réservera chaque année plusieurs aides à l'attention des élèves souhaitant s'engager dans une mobilité mais freinés dans cette initiative du fait de difficultés financières, par le biais des fondations engagées auprès de l'établissement.



Le directeur du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris,
Bruno Mantovani